

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

N°2024 - 073

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE
CIRCULATION AVENUE DE LA COURTILLIERE
A PARTIR DU JEUDI 14 MARS 2024 JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu la loi de décentralisation du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 relative à la circulation routière,

Vu la demande présentée par monsieur Brouillard représentant de l'entreprise **TPIDF**, le 08 Février 2024,

Considérant que pour permettre d'effectuer des travaux de « réfection de chaussée », il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et la circulation aux abords des chantiers,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **jeudi 14 mars 2024 jusqu'à la fin des travaux**, l'entreprise **TPIDF** est autorisée à intervenir, avenue de la Courtillière, 77400 Saint Thibault des Vignes – pour effectuer des travaux de « réfection de chaussée » - **Le stationnement sera provisoirement interdit aux abords des chantiers sous peine d'enlèvement et la circulation réglementée.**

ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants sur l'ensemble du linéaire des travaux, sous peine d'enlèvement

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite, aux abords du chantier une déviation sera mise en place au niveau de la rue de la Noue Guimante par l'entreprise **TPIDF**

ARTICLE 10 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur, une mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement conformément à l'article R.417.10 du code de la route, aux frais et risques du propriétaire.

ARTICLE 11 : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le SIEMU, le SIETREM, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Sinclair VOURIOT.





L'accès aux commerces devra être possible pendant toute la durée du chantier



ARTICLE 4 : La circulation sera alternée par piquets K10 ou par des feux tricolores, si nécessaire, aux abords du chantier.

ARTICLE 5 : La circulation des piétons sera déviée, le cas échéant sur le trottoir suivant la signalisation mise en place,

ARTICLE 6 : A cet effet, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **TPIDF** 120 avenue De Lattre de Tassigny – 77400 LAGNY SUR MARNE

ARTICLE 7 : La signalisation de chantier mise en œuvre sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire. Cette signalisation devra être opérationnelle pendant toute la durée des chantiers,

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des chantiers par l'entreprise **TPIDF**

ARTICLE 9 : Le nettoyage des chantiers sera effectué autant de fois que nécessaire ; aucun débris ou élément résiduel ne devra rester sur la chaussée, **les dégâts éventuels causés sur la chaussée et sur le trottoir seront à la charge de l'entreprise.**

BUS

29

TRAVAUX

En raison de travaux de voirie, l'avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes sera fermée à la circulation de la rue Lamartine à l'avenue Saint-Germain des Noyers (sens nord-sud).

Une déviation sera mise en place uniquement en direction de la Gare de Torcy.

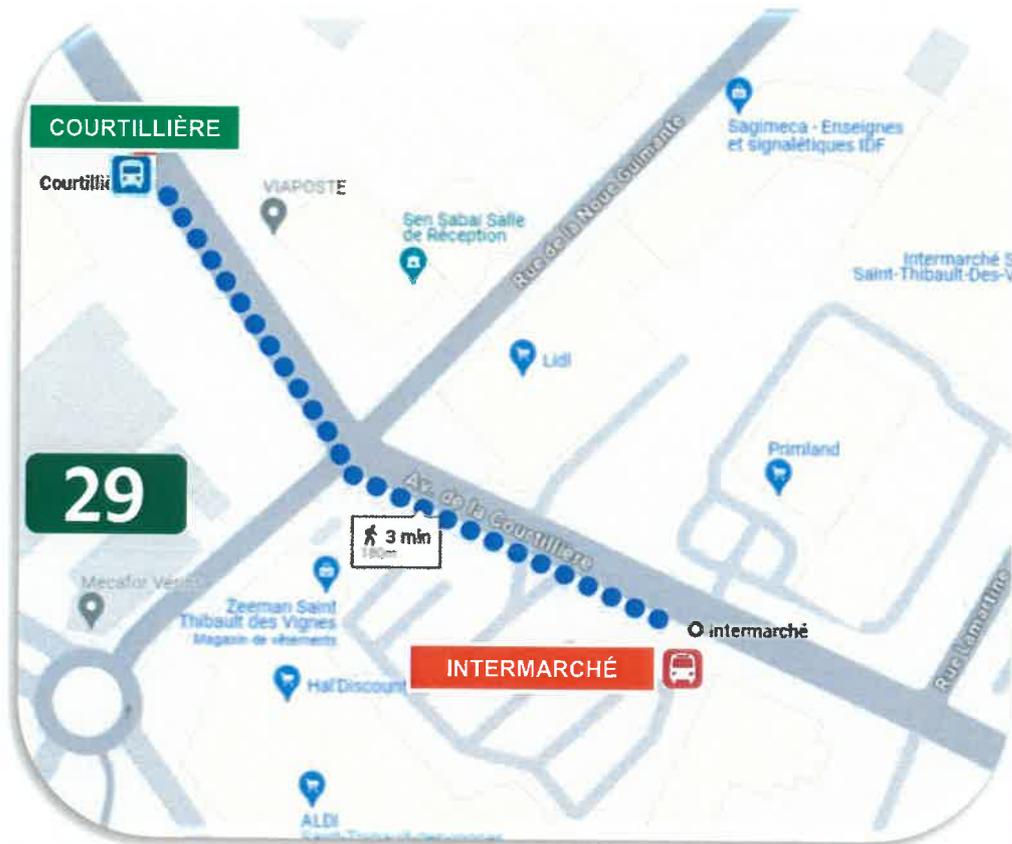
L'arrêt « Intermarché » n°1763 ne sera pas desservi.

Le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 17h00.

Nous vous invitons à vous reporter à l'arrêt « Courtillière » n°1281 situé 11 avenue de la Courtillière.

Courses déviées au départ de la Gare de Lagny Thorigny : 9h00 à 16h30 inclus.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée.



@ MLV_IDFM
01 60 07 94 70



iledefrance-mobilites.fr
Application disponible sur :



SPP_20240311_112011

île de France
mobilités





TRAVAUX

En raison de travaux de voirie, l'avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes sera fermée à la circulation de la rue Lamartine à l'avenue Saint-Germain des Noyers (sens nord-sud).

Une déviation sera mise en place uniquement en direction de la Gare de Torcy par la rue des Marmousets et l'avenue St-Germain des Noyers.

L'arrêt « Intermarché » n°1763 ne sera pas desservi.

Le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 17h00.

❖ Courses déviées au départ de la Gare de Lagny Thorigny : 9h00 à 16h30 inclus.

Merci de votre collaboration.



29

Ligne 29 est déviée uniquement en direction de la gare de Torcy
Le jeudi 14 mars 2024 de 9h00 à 17h00

